

Commune de CLERES (Seine-Maritime)
Conseil Municipal

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MARS 2019 à 20 H 30**

	Présents	Absents	Absents excusés	Pouvoirs à
Mme Nathalie THIERRY	X			
M. Jean-Jacques DEHAIS	X			
Mme Françoise VAUTIER	X			
Mme Sophie CLAIR	X			
M. Gérard DUJARDIN	X			
Mme Dominique HAVET	X			
M. Pierre LOZOUET	X			
Mme Armelle DUBEC	X			
M. Éric LESOBRE	X			
Mme Sandrine BOINET-TOURMENTE			X	Mme VAUTIER Françoise
M. Xavier LEVASSEUR			X	Mme DUBEC Armelle
Mme Valérie BASLEY	X			
M. Emmanuel MOREL			X	Mme THIERRY Nathalie
Mme Chantal DUJARDIN	X			

Secrétaire de séance : M. LESOBRE Eric.

1° - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 15 MARS 2019 :

Après lecture du compte-rendu de la réunion du 15 Mars 2018, M. DEHAIS demande que la ligne concernant les travaux liés à la rue des Bernaches (émulsion) soit supprimée car pas pris en compte par la CCICV.

Le Conseil Municipal approuve celui-ci, à l'unanimité des membres présents.

Mme le Maire demande au Conseil Municipal l'accord pour l'ajout d'un point à l'ordre du jour, à savoir : aménagement de la sortie du lotissement communal – RD 3 : demande subventions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **donne son accord** pour l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

2° - TAUX IMPOSITION TAXES DIRECTES LOCALES 2019 :

Le tableau communiqué par les services fiscaux est le suivant :

Taxes	Bases imposition	Taux 2019	Produits à taux constants	Taux 2019 voté par la Conseil
Taxe habitation	1 325 000	17.30	229 225	17.30
Taxe Foncier Bâti	844 600	23.90	201 859	23.90
Taxe Foncier non bâti	47 200	51.67	24 388	51.67
TOTAL			455 472	

La Communauté de Communes Inter Caux Vexin a adopté depuis le 1^{er} Janvier 2019, le régime fiscal de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU). La CCICV va percevoir la CFE, la CVAE et une partie de l'IFER, mais aussi la TASCOM et la CPS (compensation part salaire).

L'attribution de compensation versée à la Commune est provisoire et fera l'objet d'ajustement à l'issue des travaux de la CLETC (en septembre 2019) et deviendra alors définitive.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **vote** les taux d'imposition des taxes directes locales 2019, comme suit :

- Taxe habitation : 17.30
- Taxe foncier bâti : 23.90
- Taxe foncier non bâti : 51.67

3° - PARTICIPATION COMMUNALE POUR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL COLLEGE DE CLERES :

Mme le Maire souhaite savoir si le Conseil Municipal est intéressé par la fiscalisation de la participation communale au Syndicat : imposition additionnelles aux impôts locaux. (A ce jour, nous n'avons pas connaissance du montant de la participation communale).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **ne souhaite pas** fiscaliser la participation communale.

4° - VOTE BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE :

Mme le Maire présente et donne lecture des différents articles du budget primitif 2019. Détail ci-dessous :

	DEPENSES SECTION FONCTIONNEMENT	RECETTES SECTION FONCTIONNEMENT
VOTE AU TITRE DU PRESENT BUDGET	1 439 111.00	1 295 539.00

RESTES A REALISER EXERCICE		
RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE		143 572.00 (Excédent)
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	1 439 111.00	1 439 111.00
	DEPENSES SECTION INVESTISSEMENT	RECETTES SECTION INVESTISSEMENT
VOTE AU TITRE DU PRESENT BUDGET	1 256 501.00	1 758 705.00
RESTES A REALISER EXERCICE	678 609.00	49 973.00
RESULTAT INVESTISSEMENT REPORTE		126 432.00 (Excédent)
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	1 935 110.00	1 935 110.00
TOTAL BUDGET	3 374 221.00	3 374 221.00

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 1 439 111.00 €.

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 1 935 110.00 € (incluant les Restes à Réaliser 2018).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **décide d'adopter** le budget primitif pour l'exercice 2019, tel que décrit et conformément au tableau ci-dessus.

5° - CCICV : PROGRAMME TRAVAUX VOIRIE 2019 – FONDS DE CONCOURS :

Programme de voirie 2019 par la CCICV :

- Réfection rue Mare Parquet (VC 2) et Impasse Duthil.
- Réalisation enduit gravillonné rue des Geais.

Les fonds de concours de 25% à prévoir pour ces travaux au budget communal 2019 sont estimés à :

En investissement : 2 600 € : rue Mare Parquet (VC 2) + 1 400 € : impasse Duthil.

En fonctionnement : 460 € : rue des Geais.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré valablement, **décide** d'attribuer un fonds de concours à la Communauté de Communes Inter Caux Vexin, en vue de participer au financement du programme voirie de 2019, à hauteur de 25% du montant des dépenses HT en fonctionnement et en investissement, soit :

- 460 € en fonctionnement pour la rue des Geais.
- 1 400 € en investissement pour l'impasse Duthil.
- 2 600 € en investissement pour la rue Mare Parquet.

L'imputation en investissement s'effectuera sur le compte 2041512 et en fonctionnement au compte 657351.

6° - SDE 76 : ECLAIRAGE PUBLIC :

Le long de la RD 6 (du Collège J. Delacour jusqu'à la Mairie) :

2 options :

Dépose 24 lanternes vétustes et énergivores, fourniture et pose 24 lanternes type «Paléo» à poser sur mâts existants :

NATURE TRAVAUX	MONTANT TRAVAUX	PARTICIPAION SDE 76	PARTICIPATION COMMUNE CLERES
EP éligible à la MDE	19 660.00	15 728.00	3 932.00
EP hors MDE	3 685.00	2 395.25	1 289.75
Non subventionnable HT	0	0	0
TVA	4 669.00	0	4 669.00
TOTAL TTC	28 014.00	18 123.25	9 890.75

Dépose 24 mâts vétustes + lanternes énergivores, fourniture et pose 24 mâts de 8m de hauteur, chacun équipé d'une lanterne led.

NATURE TRAVAUX	MONTANT TRAVAUX	PARTICIPAION SDE 76	PARTICIPATION COMMUNE CLERES
EP éligible à la MDE	14 165.00	11 332.00	2 833.00
EP hors MDE	33 630.00	21 859.50	11 770.50
Non subventionnable HT	0	0	0
TVA	9 559.00	0	9 559.00
TOTAL TTC	57 354.00	33 191.50	24 162.50

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **opte** pour l'option n°2 : changement des 24 mâts + lanternes, **prévoit** la somme de 24 162.50 € au budget primitif 2019.

Le long de la RD 155 (tronçon à partir de la Mairie jusqu'au parc animalier) :

Dépose 31 lanternes vétustes et énergivores (tronçon avec les mâts en fonte de 4m), fourniture et pose 27 lanternes à led à poser sur mâts existants. Fourniture et pose 4 lanternes à led, à poser sur mâts existants.

NATURE TRAVAUX	MONTANT TRAVAUX	PARTICIPAION SDE 76	PARTICIPATION COMMUNE CLERES
EP éligible à la MDE	20 285.00	16 228.00	4 057.00
EP hors MDE	4 605.00	2 993.25	1 611.75
Non subventionnable HT	0	0	0
TVA	4 978.00	0	4 978.00
TOTAL TTC	29 868.00	19 221.25	10 646.75

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **donne son accord** pour les travaux mentionnés ci-dessus, **prévoit** la somme de 10 646.75 € au budget primitif 2019.

7° - AFFECTATION DES RESULTATS 2018 – LOTISSEMENT LE CLOS ST SAUVEUR :

Mme le Maire présente aux membres du Conseil l'affectation de résultats de l'année 2018, à reporter au Budget Primitif 2019 du lotissement Le Clos St Sauveur, en tenant compte des restes à réaliser inscrits :

Fonctionnement :

Titres émis : 158 957.91 €
Mandats émis : 158 957.91 €
Résultat 2018 : 0 €

Investissement :

Titres émis : 0 €
Mandats émis : 158 957.91 €
Résultat déficitaire 2018 : - 158 957.91 €

Restes à Réaliser :

Recettes : 158 000.00 €
Dépenses : 0 €
Résultat excédentaire : 158 000.00 €

Mme le Maire propose d'abonder le budget primitif 2019, de la manière suivante :

En section d'investissement :

Art. D.001 : - 158 957.91 €

Accord du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents.

8° - VOTE BUDGET PRIMITIF 2019 LOTISSEMENT LE CLOS ST SAUVEUR :

Présentation du budget annexe par Mme le Maire :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	158 958.00 € (déficit 2018 /art. 001) 358 957.91 € (stock final)	158 957.91 € (RAR 2018) 358 958.00 € (avance BP Commune)
TOTAL	517 915.91 €	517 915.91 €
FONCTIONNEMENT	158 957.91 € (stock initial) 200 000 € (travaux/art. 605)	358 957.91 € (opé. ordre/7133/042)
TOTAL	358 957.91 €	358 957.91 €

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 358 957.91 € €.

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 517 915.91 € (incluant les Restes à Réaliser 2018).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **approuve** le Budget du lotissement Le Clos St Sauveur pour l'année 2019, tel que présenté.

9° - AMENAGEMENT DE LA RD 3 POUR ACCES AU FUTUR LOTISSEMENT LIEUDIT CORDELLEVILLE :

Afin de sécuriser l'accès au lotissement par la route de Mont Cauvaire (RD 3), des travaux d'aménagement sont prévus, pour un montant de 62 046 € HT (74 456 € TTC).

Mme Le Maire demande l'autorisation aux membres du Conseil de solliciter des subventions auprès de la Préfecture, au titre de la DETR, ainsi qu'auprès du Département, au titre du FAL.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré, **autorise** Mme le Maire à demander des subventions auprès de la Préfecture et du Département,

10° - INFORMATIONS DU MAIRE :

- **Chapelle du Tôt** : réunion le 29 Mars à 9 H 30, présentation du DCE par Mme Berville, architecte du Patrimoine.
- **5 Avril à 18 H 30** : accueil des nouveaux habitants, bébés, médaillés, en présence des associations.
- **Association Les Incomestibles** : spectacle les 4 et 5 Mai.